

## Eléments abordés

1. Via trajectoire PA .....	1
2. Recommandations secteur PA.....	2
a) Etablissements :.....	2
b) Domicile :.....	2
3. Tests antigéniques .....	3
4. Renforts RH.....	3
5. Campagne budgétaire.....	4
6. Observatoire PATHOS .....	4

### 1. VIA TRAJECTOIRE PA

L'outil est d'ores et déjà en fonctionnement dans une partie de la région, en déploiement global actuellement dans le cadre d'une stratégie de communication globale à l'adresse :

- Des établissements d'accueil : EHPAD, RA, AJ, USLD...
- Des structures prescriptrices : HAD, MCO, SSR...
- Des structures de coordination et autres : CLIC, MAIA, SMPJM...

L'ARS interroge les fédérations sur la stratégie de déploiement. En effet, même si cela peut ne pas sembler être un sujet prioritaire actuellement, l'ARS rappelle qu'il n'en demeure pas moins utile de ne pas couper les flux d'admission dans les établissements. Par ailleurs, l'installation de la crise actuelle dans la durée incite à ne pas laisser totalement à l'arrêt ce type de projet de déploiement.

Il en ressort que Via trajectoire est un outil utile, permettant, in fine, de gagner du temps, mais qui nécessite un investissement-temps de départ; investissement en temps parfois incompatible avec la mobilisation actuelle des structures face au COVID19 (évalué par l'ARS à 1/2j de formation à distance (Directeur ou Directeur Adjoint ou IDEC) + renseignement du ROR (env. 2 heures)). Il est ainsi demandé, si une ressource externe serait disponible, de soutenir la mise en place de Via trajectoire dans les établissements. Il est par ailleurs demandé qu'une demande soit faite à chaque établissement individuellement avant déploiement afin de s'assurer de la capacité des établissements à assumer la mise en place dans cette période.

L'ARS indique qu'un kit de communication sur Via trajectoire sera transmis par l'ARS et les CD d'ici la fin d'année 2020.

## 2. RECOMMANDATIONS SECTEUR PA

Le Kit a été entièrement actualisé. Il est accessible à l'adresse :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/covid19-strategie-de-prevention-des-personnes-agees>

Fiche n°0 résume le contenu du Kit. Il est conseillé aux établissements d'aller d'abord consulter cette fiche qui cible les actualisations successives.

Pour mémoire les fiches 6a et 7a reprennent respectivement pour les EHPAD et pour le domicile, les recommandations graduées en 3 niveaux en fonction de l'évolution épidémique.

### a) ETABLISSEMENTS :

Fiche 6a : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-11/6a.ANNEXE-Actualisation%20consignes%20EHPAD%202020.10.31.pdf>

Dernières MAJ notamment :

- Précisions sur les modalités de visite des proches.
- Sorties temporairement suspendues.
- Visites des professionnels et des bénévoles maintenues. La stratégie de dépistage (Art.3) est précisée.

Question : La plateforme COVID du Gard ne semble plus répondre aux appels.

*ARS : La plateforme COVID du Gard était adossée au centre 15. Celui-ci a été saturé. Un numéro spécifique est en cours de création. Il sera diffusé sous peu.*

Question : Le fonctionnement des plateformes manque de clarté. En effet, certaines se déplacent sur certains établissements et d'autres non.

*ARS : Des réunions des plateformes sur l'Est et l'Ouest de la région seront organisées prochainement afin d'insister sur l'enjeu de la communication. Certaines plateformes n'ont pas nécessairement réussi à mettre en place des équipes de prélèvement. Dans tous les cas ces équipes de prélèvement, lorsqu'elles existent, interviennent en subsidiarité des établissements eux-mêmes.*

### b) DOMICILE :

Fiche 7a :

[https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/202010/7a.RecosRepriseCovid\\_Domicile\\_ARSOC\\_COVID.pdf](https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/202010/7a.RecosRepriseCovid_Domicile_ARSOC_COVID.pdf). Les recommandations nationales n'ont pas encore été éditées, lorsqu'elles seront transmises à l'ARS les recommandations régionales seront actualisées.

Question : En cas de COVID+ chez un bénéficiaire, les salariés qui sont intervenus auprès de lui sont placés en quarantaine. On envoie ainsi d'autres salariés qui peuvent, si la personne est toujours positive, être placés eux aussi en quarantaine. Certains salariés font valoir par ailleurs des arrêts maladie.

Quid si la structure n'est plus en capacité d'assurer la continuité d'accompagnement pour des personnes qui bénéficient d'un SAAD pour des actes essentiels ?

*ARS : Lorsqu'une personne est COVID+ et que les professionnels intervenant après le diagnostic appliquent les mesures barrière renforcées, il n'y a pas lieu de considérer ces professionnels comme cas*

*contact (par analogie avec les professionnels d'EHPAD par exemple). Il semblerait qu'il n'existe pas d'uniformité des pratiques sur l'acceptation/le refus des arrêts maladie en fonction de la CPAM destinataire. Si vous rencontrez des problèmes à ce sujet, contactez la BAL alerte : [ars31-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars31-alerte@ars.sante.fr);*

*Question: Est-il possible de bénéficier du soutien d'IDE hygiéniste pour sensibiliser le personnel des SAAD et éviter ainsi leurs retraits ou leurs craintes?*

*ARS : Cette proposition est intéressante. La question sera étudiée en lien avec le CPIAS.*

### 3. TESTS ANTIGENIQUES

L'enquête SOLEN a été diffusée aux ESMS pour faire remonter l'évaluation de cette campagne de tests préventifs.

L'ARS a pris contact avec les CD pour estimer le nombre de personnels intervenant sur les SAAD et les RA de la région afin d'étendre la campagne de tests préventifs sur ces structures. La décision n'est pas prise à ce stade, mais un estimatif est en cours, en lien avec les 13 CD.

*Question: Dans quel cas et dans quel délai une campagne ultérieure sera réalisée ?*

*ARS : Une campagne sera certainement relancée d'ici la fin d'année mais sans certitude. L'ARS ne peut annoncer les futures campagnes à ce jour.*

### 4. RENFORTS RH

Deux conseillères de Pôle Emploi ont rejoint l'équipe ARS pour procéder à un « nettoyage » de Renfort RH. En effet, beaucoup de volontaires n'actualisent pas leur profil et n'indiquent pas leurs indisponibilités.

Lorsque la plateforme ne répond pas au besoin, une recherche est faite dans la base Pôle Emploi du territoire d'implantation de l'ESMS demandeur.

Si la situation est tendue pour les IDE, elle l'est encore plus pour les AS.

Les préconisations de la [CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4/DGT/DGEFP/2020/179 du 09 octobre 2020](#) relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge vont dans le même sens que les actions initiées sur la région Occitanie.

Une réunion est prévue pendant la semaine du 16 novembre et abordera différents points :

- Plan de crise DIRRECTE, ARACT, DRJSCS, OPCO, CARSAT
- Calendrier de travail
- Plateformes départementales métiers du Grand Âge

*Question : Un projet de fermeture des IFSI et IFAS pour venir en renfort des équipes de terrain est-il envisagé ?*

*ARS : Pas de décision prise à ce jour en raison des impacts potentiellement importants sur les cursus de formation. Cela fait néanmoins partie des hypothèses.*

## 5. CAMPAGNE BUDGETAIRE

Tant que les DRL ne sont pas publiées, la campagne ne peut pas être lancée.

Dotation n°1 de juillet : 23M€ délégués pour la première campagne de surcoûts ; 11 M. perte de recettes hébergement + 43 M€ prime COVID.

Dotation n°2 DRL confirmée pour surcoûts constatés jusqu'au 31 août :

- 60M€ pour couvrir en plus : 40M CNR surcoûts COVID + perte de recettes hébergement + complément Prime COVID
- 12 M€ revalorisation mesures Ségur pour couvrir 4 mois de revalorisation FPH.

4,5M€ vont être délégués aux établissements pour couvrir les charges relatives aux EPI suite à l'arrêt de la fourniture par les GHT.

**L'objectif de l'ARS est que pour les surcoûts constatés jusqu'au 31 août 2020, la couverture soit de 100% des EPI, des recettes en hébergement et des surcoûts en personnel.** S'il reste des crédits cela sera à la discrétion de l'ARS sur d'autres objets de financement (ex : aménagement d'unités COVID ou autres demandes).

*NB : Ces crédits issus de la dotation n°2 ne pourront être délégués que sur la dotation de décembre qui comprendra tous ces nouveaux crédits + CNR pour aide au déploiement de PASTEL sur les départements 09 et 30.*

Pour les surcoûts postérieurs au 31 août 2020, les crédits seront délégués lors de la campagne de mars 2021.

## 6. OBSERVATOIRE PATHOS

Un observatoire Pathos devait être tenu en cette fin d'année. Il ne sera pas possible de le faire au regard du contexte et du retard pris dans les coupes.

Prochaine réunion FD PA le jeudi 19 novembre.